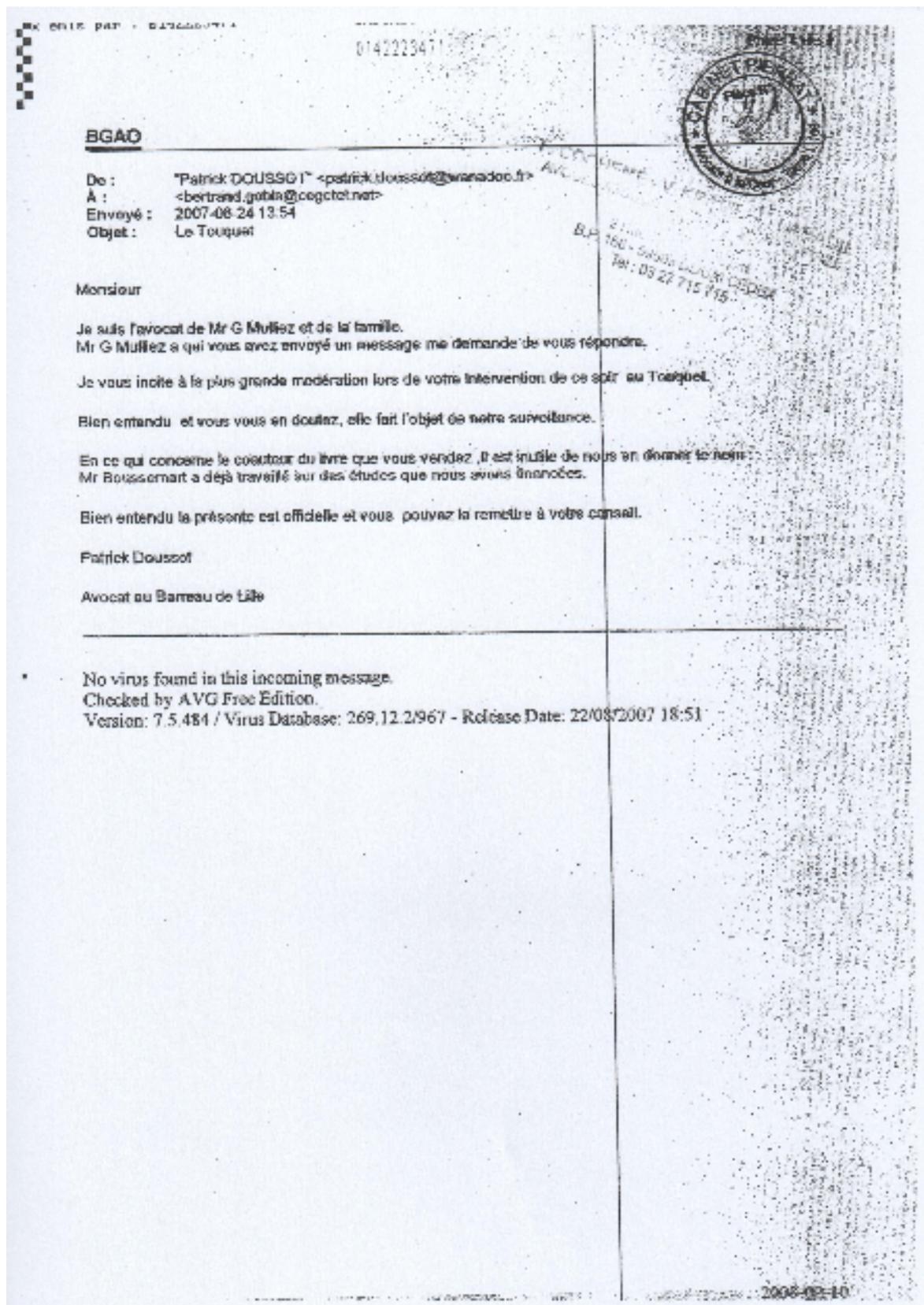


## Pièces de M. GOBIN



André MULLIEZ  
10, rue de Fambieux  
59100 Roubaix  
Tél. 03 20 73 01 07



Monsieur Barbara COCQIN  
9, rue Mme du Campfatio

59000 LILLE

Le 3 avril 2008

Attestation

Je suis un des membres de l'Association Familiale Médicaire. En regard mes habitudes de dis-  
cussion avec mes collègues, je ne pense pas que mon identité soit connue publique.  
Je suis néanmoins obligé de venir témoigner par devant les magistrats de la Cour d'Appel de  
Douai afin de faire le nécessaire.

Je certifie avoir rencontré à plusieurs reprises entre fin 2004 et 2005 le journaliste Benjamin  
Cocqin dans le cadre de l'enquête qu'il a menée sur la famille Mulliez.

J'ai répondu à ses questions et porté à sa connaissance des informations ciblées - et parfois  
révélées jusqu'alors - courtes livres qu'il préparait, en particulier s'agissant des éléments histo-  
riques - qui ont contribué à donner à l'ouvrage son caractère et surtout son fondement de  
notre organisation - qui lui ont permis d'appréhender de manière très précise et particulière  
de notre système.

Je lui ai également fourni des éléments de réflexion de manière indépendante résultant de nos  
principes philosophiques.

J'ai insisté aussi sur l'importance que j'attache au respect de l'homme, client, collaborateur,  
dirigeant et associé.

Il est heureux que cet ouvrage soit parvenu à nos yeux. Le travail de Benoit Bouspa-  
ment qui, à plusieurs reprises, a réalisé aux frais des entreprises des missions d'expertise éco-  
nominique. Et Monsieur Bouspaument, expert mandaté par le cabinet Syntex, est bien sûr à  
toute au secret professionnel.

Je sais que cette attestation est établie en vue de sa production en justice.

Fait à Roubaix, le 3 avril 2008

André MULLIEZ

## ARGUMENTS DE M. Gérard Mulliez

Que disait M. Gérard Mulliez lorsqu'il a cherché à interdire l'ouvrage « La richesse des Mulliez » ? Le jugement du TGI de Douai résume ainsi sa position :

La S.A.S. AUSSPAR fait valoir que Monsieur Gérard MULLIEZ est le membre le plus connu de sa famille, que pour le grand public il personnifie celle-ci, qu'il est un actionnaire important des enseignes dans lesquelles les membres de sa famille détiennent des participations ; qu'il est donc fondé, par l'intermédiaire de sa holding personnelle, qui porte ses intérêts financiers familiaux, à protéger les intérêts des enseignes visées.

La S.A.S. AUSSPAR estime être en droit de craindre, au vu de l'article de "CAPITAL" et de la note du blog, que dans son livre à paraître Monsieur Benoît BOUSSEMART utilise des informations dont il aura eu connaissance dans le cadre de missions qu'il a personnellement réalisées, en qualité de consultant, pour le cabinet SYNDEX, mandaté comme expert du comité d'entreprise de plusieurs sociétés dans lesquelles des membres de la famille MULLIEZ ont des intérêts. Elle ajoute que si cette crainte était vérifiée, elle constituerait un trouble manifestement illicite comme comportant des violations caractérisées du secret professionnel. Les mesures qu'elle sollicite lui paraissent être les seules à même de prévenir un dommage imminent (garantir la non divulgation d'informations secrètes) sans empêcher la parution future du livre.

Ainsi, « La richesse des Mulliez » était pour M. Gérard Mulliez un grave danger, conduisant à la divulgation d'informations secrètes. Ceci, fin septembre 2008.

Le 22 août 2007, M. Gobin reçoit en réponse à **sa proposition** de donner à la famille Mulliez ma véritable identité, le mail de Maître Patrick Doussot ci-dessus, avec la mention des « études que nous avons financées » (en fait les expertises, qui relèvent des attributions légales des comités d'entreprise, et non de la bonne volonté des entreprises).

Le 9 avril 2008, en Cour d'Appel, M. Gobin produit un témoignage en sa faveur de M. André Mulliez, avec des arguments tenant au « secret professionnel » que j'avais soi-disant trahi.

En septembre 2008, l'argumentation de M. G. Mulliez au TGI de Douai visant à m'interdire la publication de « La richesse des Mulliez » reprend exactement les mêmes accusations.

On sait ce qu'il est advenu de toutes ces prétentions !!! D'ailleurs, depuis la publication de mon ouvrage, aucune plainte n'est venue de la famille Mulliez. Et pour cause : tous mes travaux se fondent sur des données officielles.

B. Boussemart